REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'AIN

DELIBERATION N° 20261019_068

MEMBRES EN EXERCICE	19
MEMBRES PRESENTS	19
MEMBRES AYANT PRIS PART A LA DELIBERATION	19
DATE DE LA CONVOCATION	12/10/2026
DATE D'AFFICHAGE	12/10/2026

OBJET	**DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE RELAMPING DANS LE CADRE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE**

Séance du 19 octobre 2026,

L'an deux mille vingt-six et le dix-neuf octobre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel MOINE, Maire.

Membres présents	Michel MOINE, Christophe PERROUSSET, Mathilde FAVRE, Xavier BOSSAN, Claire ZARA-MARMETH, Hervé GARBE, Christianne MAURON, Roger RACHEL, Franck PERRET, Edda GRASSET, Franck SAMSON, Isabelle GREGIS, Jean-Marie PONCET, Pascale GOUILLOUX, Sandrine MATHIEU, Nathalie COEURDASSIER, Nicolas CHARTON, Mélanie BERGAMASCO DEL CIANCIO, Quentin NEYRON
Membre excusé	NEANT
Pouvoir	NEANT
Secrétaire	Jean-Marie PONCET

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de la transition écologique il est nécessaire de procéder au remplacement, dans les bâtiments communaux, des anciens luminaires devenus énergivores par des solutions LED modernes et ainsi réduire la consommation d'énergie de la commune.

Pour ce dossier la commune est accompagnée de l'ADIA : Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain qui suivra le dossier de financement.

Un marché à bon de commande sur 3 ou 4 ans est possible, les bâtiments concernés sont indiqués dans le tableau ci-dessous :

Complexe sportif de la Vignette	Salle polyvalente de la Vignette	Groupe scolaire : école maternelle et école primaire
Salles périscolaires	Restaurant scolaire	Salles de réunion de l'Oignin
Salle place de l'Eglise	Musée	Eglise

Plusieurs organismes peuvent accompagner la commune pour la réalisation de ce projet :

- Le SIEA dispose d'un service d'accompagnement pour valoriser les CEE relatifs aux travaux de rénovation énergétique des bâtiments.
- Programme ACTEE+ : Le SIEA coordonne le déploiement départemental de ce programme national, qui finance l'audit énergétique préalable des bâtiments communaux et aide à monter les dossiers financiers.

DELIBERATON DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19/10/2026 **suite**
DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE RELAMPING DANS LE CADRE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE

- Le Pacte de Territoire du Département de l'Ain

Le volet "Transition Écologique" : Si l'opération de relamping s'inscrit dans un plan global d'économie d'énergie ou d'équipements de proximité d'un montant supérieur ou égal à 10 000 € HT, elle peut être éligible.
Taux d'aide : Le taux plafond est généralement de 30 % pour la première tranche de dépenses (jusqu'à 100 000 € HT).

- Les Dotations d'État (Via la Préfecture de l'Ain)

L'État soutient prioritairement la rénovation des bâtiments publics à faible empreinte carbone :
La DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) : Izernore étant une commune rurale éligible, le relamping des écoles, de la mairie ou des salles polyvalentes peut entrer dans la catégorie "Rénovation thermique et mise en sécurité des bâtiments publics". Le taux d'aide varie généralement de 20 % à 40 %.
Le Fonds Vert : Ce fonds massif dédié à l'accélération de la transition écologique dans les territoires finance précisément la performance énergétique des bâtiments publics locaux.
Le relamping y est éligible, s'il est couplé à une isolation ou à l'installation de dispositifs de pilotage intelligent (horloges astronomiques, détecteurs de présence).

- Haut-Bugey Agglomération (HBA) :

En tant que commune membre, Izernore peut étudier la mobilisation du Fonds de Concours de HBA qui peut venir abonder le plan de financement pour des travaux de rénovation de bâtiments communaux.
Taux de financement : Jusqu'à 30 % du montant hors taxes pour les opérations inférieures à 50 000 € HT, et jusqu'à 20 % pour les projets dépassant ce seuil.

Le plan de financement prévisionnel à l'appui des demandes de subventions est évalué dans un 1er temps comme suit :

OBJET	MONTANT en €
Montant estimé des dépenses – fournitures (80 000 €, pose 40 000 €)	**120 000 HT**
SIEA et ADIA : accompagnement des CEE et aide pour l'audit des bâtiments et le montage des dossiers financiers	
Subvention du Conseil Départemental de l'Ain	**36 000 €**
Subvention de l'Etat via la Préfecture	**48 000 €**
Subvention de HBA fond de concours	**24 000 €**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès des organismes ci-dessus afin d'aider à la réalisation du projet de transition écologique portant relamping dans les bâtiments communaux ciblés.

Le Conseil, après en avoir délibéré, **DECIDE à l'unanimité :**

↳ **D'APPROUVER** le plan de financement estimatif présenté ci-dessus pour le projet de transition écologique portant relamping dans les bâtiments communaux ciblés,

↳ **D'APPROUVER** la demande de subvention au taux maximum auprès de tous organismes susceptibles d'aider à la réalisation de ce projet,

↳ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette opération.

Fait à Izernore, le 19 octobre 2026
Pour copie conforme,

Jean-Marie PONCET,
Secrétaire de séance

Michel MOINE,
Maire d'Izernore